

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nos Petits Camarades (1991) LTÉE	Numéro de permis 2015202	Date d'inspection Le 10 février 2025	
Nom de l'établissement Nos Petits Camarades		Numéro de téléphone (506) 854-7412	
Adresse 386 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Leger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	31 oct. 2025	
Commentaires : Une personne éducatrice n'a pas complété les 10 heures de développement professionnel requises pour cette période de renouvellement. L'inspectrice vérifie les certificats et a seulement été capable de voir 8 heures complétés pour l'éducatrice en question. Les directeurs de la corporation doivent s'assurer que tous les éducateurs éligibles complètent 10 heures de développement professionnel pendant la période de renouvellement.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>L'inspectrice se présente sur les lieux afin de compléter l'inspection de renouvellement. L'inspectrice observe les enfants jouer dehors, manger le dîner ainsi que la période de la sieste. Les enfants qui ne voulaient pas prendre de sieste ont surveillé une émission de Passe-Partout. Le thème de la semaine est la Saint-Valentin. Dans une salle de classe, une éducatrice guide les enfants dans un bricolage de coeurs et de la lettre "V".</p> <p>Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.</p>
--

original signé par
Stephanie Leger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 février 2025

Date

original signé par
Jeremie Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 février 2025

Date